



Épreuves communes de contrôle continu, inadmissibles pour les élèves et les personnels: Refusons collectivement de les organiser

La mise en place du nouveau Bac Blanquer vient confirmer nos craintes. L'autonomie des établissements (que nous dénonçons depuis le début comme facteur d'inégalités) permettra avec la mise en place des épreuves E3C (épreuves communes de contrôle continu qui représentent 30 % de la note finale du Bac), d'avoir un Bac maison qui aggravera encore ces inégalités.

À cela, s'ajoute la précipitation et l'impréparation du ministère avec les premières épreuves qui vont commencer dès la semaine prochaine.

L'évaluation permanente au détriment des apprentissages :

Cette précipitation a pour effet une progression à marche forcée dans les (nouveaux !) programmes avec des méthodes nouvelles à acquérir. Dans le même temps, il faut continuer à évaluer tout au long de l'année puisque 10 % de la note du bac seront comptabilisés en contrôle continu. Résultat : l'année de première n'est plus une année d'apprentissage mais une année d'évaluation permanente. On voit mal en quoi cela permettrait de réduire les inégalités ou de rendre le Bac plus « juste » comme l'affirme la propagande gouvernementale.

Les sujets ne sont sortis que fin décembre et, si on y ajoute un cadre horaire restreint et un temps de préparation réduit, l'inquiétude est grande quant à la réussite de ces épreuves par les élèves.

Au-delà de la réforme du Bac dont nous continuons à revendiquer l'abrogation, il y a urgence à supprimer cette première session des E3C.

Des sujets qui posent problème

La banque de sujets n'a été ouverte que tardivement et pose de multiples problèmes. Certains sujets sont inadaptés à la réalité des élèves et/ou abordent des parties du programme qui n'ont pas pu être étudiées, d'autres comportent des erreurs grossières.

Les grilles d'évaluation proposées ne sont pas toujours satisfaisantes, quand elles existent, et l'absence de corrigé ne permet pas l'harmonisation nécessaire à la correction de ce qui demeurent des épreuves d'examen.



Des examens au milieu des cours

Si la circulaire enjoint les chef·fes à faire passer les épreuves « *dans la mesure du possible* » à la même date et à la même heure, elle ouvre, cependant, la possibilité de faire composer à des heures différentes... De plus, sous le prétexte de bon fonctionnement de l'établissement, le ministère enjoint à ne pas banaliser ces heures, alors même qu'elles le sont la plupart du temps pour le Bac blanc. Ainsi une épreuve de Bac serait moins importante qu'une préparation à celui-ci ?

Dans le même temps, la circulaire reconnaît que le temps de distribution et le temps de ramassage des copies doivent être pris en compte, tout comme doivent l'être les temps supplémentaires pour les élèves en situation de handicap. Et tout cela sans banaliser. C'est un peu comme si on organisait le Bac actuel en plein milieu d'année scolaire tout en maintenant les cours des premières et des secondes ! On marche décidément sur la tête.

Des conditions de passation et de correction dégradées

C'est la même chanson pour la suite des instructions ministérielles :

- un·e seul·e surveillant·e par salle (avec parfois 36 candidat·es !);
- pour les corrections, c'est encore les chef·fes d'établissement qui décideront qui sera correcteur·trice des épreuves. Normalement aucun correcteur ne devrait corriger ses élèves;
- les copies seront anonymées et dématérialisées, ce qui va nécessiter un travail de numérisation important dans les établissements sans que l'on sache qui en sera chargé·e;
- la correction se fera donc sur écran, ce qui représente une fatigue supplémentaire sans que personne n'ait été formé à la correction en ligne. L'absence de formation est d'ailleurs un trait spécifique à la mise en place de cette réforme.
- le ministère a annoncé oralement aux organisations syndicales un paiement des corrections mais aucun texte officiel ne le confirme. Qui plus est, il s'agirait de 50€ le paquet de 35 copies soit moins d'un tiers du défraiement des copies de bac.
- l'harmonisation se fera sans jury constitué et sur des critères opaques.

Pour toutes ces raisons, la CGT Educ'action revendique :

- l'abandon immédiat des E3C du 2^{ème} trimestre de première;
- le retour à des évaluations terminales en fin de cycle afin de laisser le temps aux élèves de s'approprier les méthodes et les connaissances nécessaires.

La CGT Educ'action continue de combattre cette réforme. Elle appelle les personnels à se réunir en assemblée générale et de refuser l'organisation des E3C notamment par la grève lors des surveillances. La CGT Educ'action déposera à ce titre des préavis de grève pour cette période.

